

Énoncé de politique de placement

Fonds distinct à revenu mensuel CIBC Manuvie

Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

L'objectif de placement fondamental est de procurer un revenu mensuel raisonnablement stable tout en cherchant à préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance et de titres de participation.

Stratégie de placement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Fonds de revenu mensuel CIBC ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »).

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds sous-jacent :

- vise à procurer une plus-value au moyen d'une sélection prudente de titres fondée sur une analyse fondamentale ascendante et d'une répartition de l'actif investi entre des espèces et des instruments de revenu fixe, des titres de participation tels que des actions ordinaires ou privilégiées, des titres de fiducies de revenu et d'autres titres de participation. La répartition de l'actif peut varier au fil du temps selon les prévisions faites par le conseiller en valeurs au sujet de l'économie et des marchés des capitaux;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires, d'une manière jugée appropriée au regard de la réalisation des objectifs de placement du fonds sous-jacent. Des dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ces dérivés peuvent être utilisés, entre autres, pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique « Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document – Stratégies de placement – Utilisation des instruments dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent;
- peut également investir dans des parts indicelles ou des parts de fonds négociés en bourse;
- peut investir dans des parts d'autres fonds communs de placement, qui peuvent être gérés par nous ou nos entités affiliées, dans une mesure qui variera de temps à autre, mais ces placements ne devraient généralement pas compter pour plus de 20 % de la valeur liquidative du fonds sous-jacent;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais ces placements ne devraient généralement pas compter pour plus de 30 % de la valeur liquidative du fonds sous-jacent;
- peut aussi conclure des opérations de prêt et de mise ou de prise en pension de titres pour en dégager un revenu supplémentaire. Ces opérations seront réalisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée appropriée au regard de l'atteinte des objectifs de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document – Stratégies de placement – Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres » du prospectus du fonds sous-jacent.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, il peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. À moins d'indication contraire, les risques associés à l'achat de parts du fonds sous-jacent sont les mêmes, ou identiques en substance, que les risques liés à un placement dans le fonds distinct. Pour obtenir des précisions sur les risques liés aux placements dans le fonds distinct, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information du fonds sous-jacent.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

Canada, à l'exception du Québec
1-888-790-4387

Québec et clientèle francophone
1-800-355-6776

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 361-8070 ou en visitant le site **www.oapcanada.ca**.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site **www.assuris.ca** pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse **www.ccir-ccrra.org**.

Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.